

## Solidarité épiscopale

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Identité catholique](#)

**Date :** 28 novembre 2009

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a récemment jugé la présence de crucifix à l'école contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions et au droit des enfants à la liberté de religion, en Italie. Cette décision a provoqué une vague de protestation.

Dernière en date, vendredi, les évêques "**ont protesté contre le verdict de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg concernant le symbole de la croix**". Selon les évêques, le crucifix "**n'est pas seulement un signe sacré pour chaque chrétien, mais aussi un élément important de l'identité culturelle européenne, présent dans les symboles nationaux de beaucoup de pays et organisations**".

Si la décision de la CEDH concerne l'Italie, elle pourrait concerner demain, un autre pays.

C'est pourquoi les évêques ont réagi. Les évêques... [polonais](#), réunis au sanctuaire marial de Czestochowa en Conférence épiscopale jeudi.

Quant aux évêques français, on ne les entend pas souvent critiquer les discussions scandaleuses des institutions européennes.